

L 'audit des EPLE

Séminaire des nouveaux agents comptables d 'EPL

26 septembre 2012

Direction Régionale des Finances Publiques de la région Poitou
Charentes et de la Vienne - Mission Départementale d'Audit
Eric LIEBUS- Inspecteur des Finances Publiques

Propos liminaire

**Présentation d 'une Direction Régionale des
Finances Publiques et des points de contact**

Schéma d'organisation fonctionnelle d'une DRFIP



Mission Audit

DIRECTEUR REGIONAL
DES FINANCES PUBLIQUES

Mission Contrôle
budgétaire régional

Mission Maîtrise des risques
- Qualité comptable

Mission Politique
immobilière de l'État

Secrétariat de Direction

Mission Communication

PÔLE GESTION FISCALE

PÔLE GESTION PUBLIQUE

PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

Fiscalité des particuliers,
des professionnels,
amendes et missions
foncières et patrimoniales

Contrôle
fiscal, affaires
juridiques,
contentieux et
Redevance

Collectivités
locales

Expertise et
action
économiques et
financières

Comptabilité
Dépense
autres
opérations de
l'État

Missions
domaniales

Resources
humaines et
Formation

Stratégie,
Contrôle de
gestion, Qualité
de service,
Budget
Logistique,
Immobilier,
Informatique

Fiscalité des
particuliers,
Amendes

Suivi et
contrôle OA +
Sirius

Pilotage et
animation

MEEF

Comptabilité

Service de la
gestion du
patrimoine de
l'État

Resources
Humaines

Stratégie,
Contrôle de
gestion et
qualité de
service
Inspecteurs
chargés des
poursuites

Missions
foncières et
patrimoniales

Contrôle fiscal,
Redevance

Service FDL

Soutien aux
entreprises en
difficulté
Expertise des
aides publiques,
Fonds
européens

Dépôts et
services
financiers,
Consignations

Service de
l'évaluation
domaniale

Formation
et Concours

Logistique
Budget

Fiscalité des
professionnels

Contentieux
fiscalité des
professionnels

Pôle
analyses
financières

Défense
économique

Produits divers
Pôle immobilier
et opérations
d'inventaire

ACMO

Immobilier

Service général

Service général

Dépense

Assistance
informatique

FSE, Unité
Certification

Documentation

Présentation des missions d 'audit de la DGFIP

Les textes fondant les interventions externes aux services de la DGFIP :

Ordonnance n° 58 896 du 23 septembre 1958 (art. 31) et loi 96 314 du 12 avril 1996 (art. 43) : champ d'intervention des corps de contrôle élargi, d 'une part, à l'ensemble des structures recevant des fonds de l'État et, d 'autre part, à l'ensemble de la gestion des structures (et non plus au seul contrôle de l'utilisation des fonds publics).

Décret n°85 924 du 30 août 1985 (art. 56) : contrôle sur place et sur pièce des agences comptables des EPLE.

Présentation des missions d'audit de la DGFIP

La charte d'audit

- L'organisation des audits
- Les objectifs des audits
- La méthodologie utilisée

L'organisation des audits à la DGFIP

Les comités d'audits :

Le Comité National d'Audit : présidé par le Directeur Général des Finances Publiques, il définit la politique nationale d'audit.

Le Comité Départemental d'Audit : présidé par le Directeur régional ou départemental des Finances Publiques, il arrête la liste des audits à réaliser sur une année dans le département.

L'organisation des audits à la DGFIP

La Mission Nationale d'Audit : met en œuvre la politique nationale d'audit et conçoit les outils d'audit.

La Délégation Inter-régionale : coordonne la réalisation des audits sur son ressort territorial et assure une mission de formation des auditeurs.

La Mission Départementale d'Audit : directement rattachée au Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques, elle est chargée de réaliser les audits dans le département.

Les objectifs de l'audit des EPLE

Evaluer l'organisation et le fonctionnement d'une agence comptable pour :

1/ Obtenir une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations et des procédures.

2/ Formuler des recommandations d'amélioration.

Les objectifs de l'audit des EPLE

- Apprécier la qualité des procédures et du contrôle interne de l'agence comptable : l'analyse du plan de contrôle interne.
- Evaluer la maîtrise des opérations et l'efficacité de l'organisation :
 - audit de régularité (conformité des procédures et des opérations aux normes applicables) ;
 - audits d'organisation ;
 - audit thématiques (un thème unique examiné dans plusieurs agences).

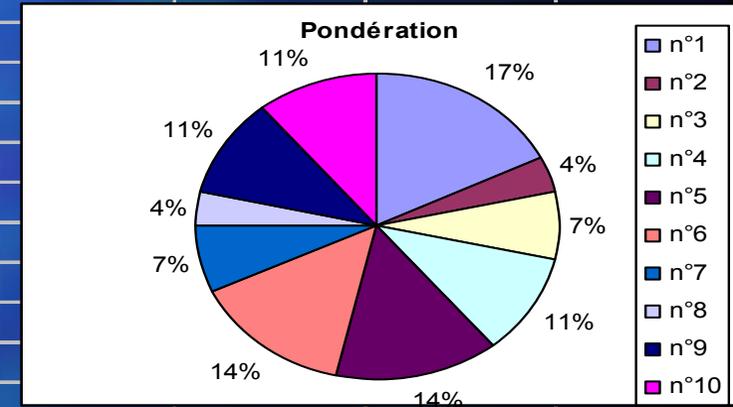
La programmation par les risques

VIENNE

Programmation par les risques des EPLE

PONDERATION DES INDICATEURS

	Indicateur	Pondération
Délai de production des comptes financiers	n°1	5
Date de nomination de l'agent comptable	n°2	1
Intérim de l'agent comptable	n°3	2
Niveau des dépenses de fonctionnement	n°4	3
Egalité 452 = 513	n°5	4
Apurement du 472	n°6	4
Présence et qualité du rapport de l'agent comptable	n°7	2
L'agence comporte-t-elle un GRETA ou un lycée professionnel ?	n°8	1
Date du dernier audit (ou vérification)	n°9	3
Nombre de chèquiers remis	n°10	3



COTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ORDRES DE GRANDEUR

Par agence comptable

CHOIX DU PDA EN MATIERE DE COTATION

Inscrire les montants en K€, sans virgule

Total des dépenses de fonctionnement	0	Borne basse		Borne haute	0
Moyenne des dépenses de fonctionnement	0	Borne basse	1	Borne haute	1
Dépenses de fonctionnement minimum	0	Borne basse	1	Borne haute	2
Dépenses de fonctionnement maximum	0	Borne basse	1	Borne haute	4

La méthodologie des audits des EPLE

La prise de contact avec l'agence comptable :

- diffère selon que l'audit est inopiné ou non.
- lettre de mission : définition du champ de l'audit (audit approfondi sur l'ensemble des secteurs de l'agence ou audit thématique).

La réalisation sur place de la mission :

- l'auditeur est soumis à quatre principes fondamentaux définis par le code déontologique de l'audit : intégrité, objectivité, confidentialité et compétence.
- la recherche d'un climat de confiance (réunion d'ouverture d'audit, remise de la charte d'audit...).

La méthodologie des audits des EPLE

Les outils et les méthodes d'audit : questionnaires, entretiens, analyse de documents, de pièces comptables, consultation des applications informatiques, accès à toutes les données en contrepartie du respect du secret professionnel.

La restitution des résultats :

- restitution à l'agent comptable des éléments les plus importants au fur et à mesure du déroulement de la mission ;
- réunion de clôture sur place ;

La méthodologie des audits des EPLE

Procédure écrite, transparente et contradictoire :

- rédaction d'un rapport d'audit provisoire ;
- supervision par un auditeur extérieur à la mission ;
- constitution d'un rapport définitif qui intègre les réponses de l'agent comptable et sa proposition de plan d'action.

Le suivi des recommandations : responsabilité de l'agence comptable.

La méthodologie des audits des EPLE : le dossier d'audit

Thème 2 - Régularité et justifications des opérations comptables

2.4 Examen de la balance et justification des écritures comptables

Niveau de risques : 0 = très faible; 1 = faible; 2 = moyen; 4 = élevé

Critère d'appréciation (réponses sur la base des travaux de corroboration)	Cotation	Travaux de corroboration associés / Commentaires et limites	R=1
Tenue de l'inventaire			
L'inventaire est-il ajusté avec la comptabilité générale au 31 décembre N-1 ?	4	<u>Ajustement au 31/12/2009.</u> plusieurs différences sur les comptes d'immo d'un total de plus de 91 000 € ; en revanche, tous les comptes de dépréciation sont ajustés. Le rapprochement entre l'état de l'actif et les biens réellement présents dans l'établissement n'a pas été réalisé récemment. La Citroen C4, acquise en 2008 pour 22 700 €, ne figure pas dans EGIMMO (alors que la fiche d'inventaire a été imprimée et conservée). Le problème aurait dû être détecté en fin d'exercice par rapprochement entre les saisies annuelles dans EGIMMO et les débits sur les comptes d'immo dans GFC. Réalisé lors de l'audit sur l'exercice 2009, ce rapprochement n'a pas révélé de discordance.	1
Acquisitions et cessions d'immobilisations			
Les écritures de cessions d'immobilisations sont-elles maîtrisées ?		<u>Sur échantillon.</u> Néant en 2009.	
Dépréciations			
Les dépréciations et sorties d'actif sont-elles correctement comptabilisées ?	2	<u>Vérification de l'enregistrement régulier des dépréciations (durée, etc...).</u> plusieurs durées d'amortissement erronées dans EGIMMO (0 an ou 50, 57, 59 pour du matériel ou mobilier). Les dépréciations ont été comptabilisées en 2009. Pas de sortie d'actif en 2009.	1
Les comptes de tiers			
L'analyse historique des comptes de tiers révèle-t-elle des délais de régularisation élevés ?	0	<u>Sur échantillon.</u> Exercice 2009. comptes 4663, 4664 et 472 : Sans observation.	1
L'analyse des comptes de tiers révèle-t-elle des soldes anormaux inexplicables ?	2	<u>Sur échantillon.</u> Oui sur tous les établissements : compte 4112, certains comptes 4632 et 4682, On note une absence de compte 4718 sur les établissements du groupement à l'exception de ceux rattachés au 01/09/2009.	1
Les sommes en solde sont-elles correctement justifiées ?	2	<u>Sur échantillon.</u> Comptes de tiers au 02/03/2010. oui pour les comptes de tiers "classiques". Pour les subventions, on les reliquats par millésime mais sans support de suivi et ne garantit pas le traçage des opérations de la date d'encaissement jusqu'à aujourd'hui.	1
Les débits de certains comptes de tiers sont-ils justifiés par des ordres de paiement visés par le chef d'établissement et/ou l'agent comptable ?	1	<u>L'ordre de paiement doit notamment rappeler l'origine de l'opération.</u> Exercice 2009. comptes 4663 et 4664 : Sans observation. Le bordereau d'observation de la TG sur le compte financier 2008 relève des OP manquants sur quelques comptes de tiers mais en nombre limité.	1
Budgets rattachés			
Y-a-t-il concordance entre la comptabilité générale et la comptabilité rattachée ?		<u>Examen de l'état des anomalies GFC : rapprochement comptabilité générale / comptabilité rattaché (513 = 4521)</u> L'état d'anomalies GFC ne détecte aucune anomalie sur les 6 établissements au 02/03/2010, mais les comptes de liaison ne sont pas ouverts sur 2010. VOIR L'ONGLET 4/1 SUR LE RAPPROCHEMENT EN MASSE DES COMPTES DE LIAISON SUR LES BALANCES 2009.	
TOTAL 2.4 Examen de la balance et justification des écritures comptables	11		

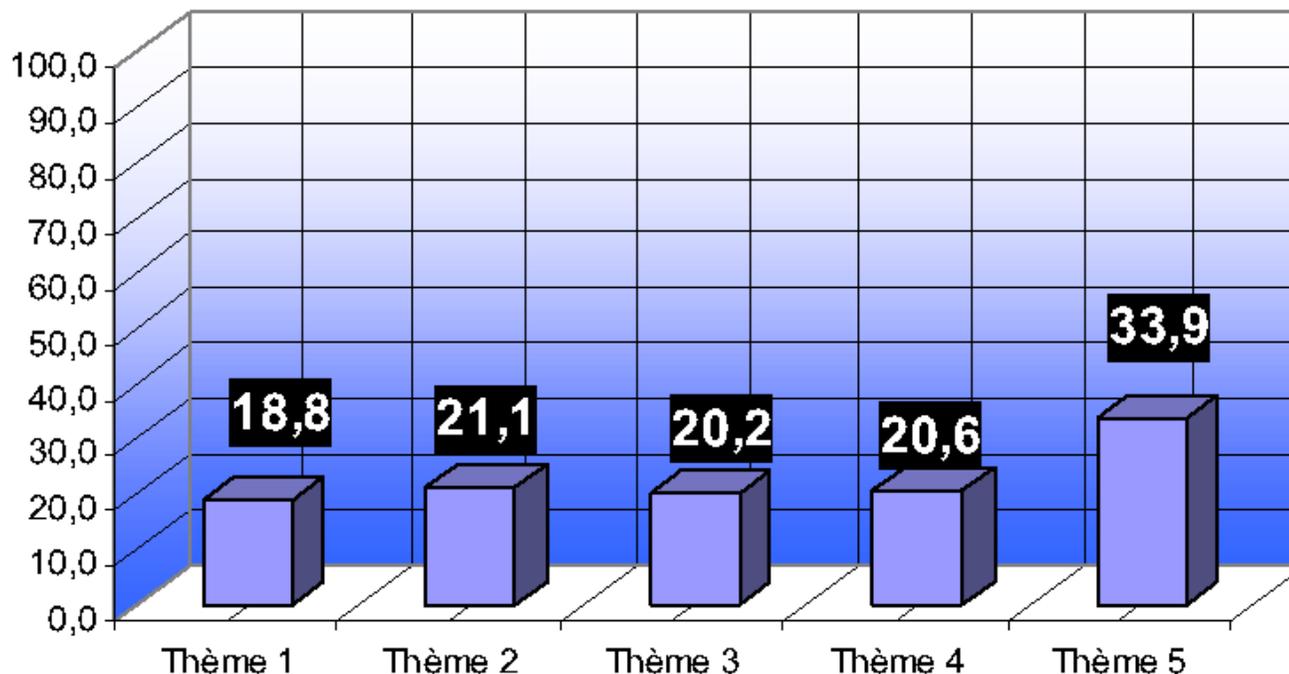
La méthodologie des audits d'EPLE : le dossier d'audit

TABLEAUX DETAILLES PAR THEMES DES COTATIONS DES AUDITEURS

	COTATIONS DES AUDITEURS		
	Cotations brutes	Risque maximal théorique	Cotations nettes (base 100)
Thème 1 - Organisation générale de l'agence comptable	15	80	18,8
1.1 Environnement juridique	0	12	0,0
1.2 Pertinence de l'organisation	5	20	25,0
1.3 Sensibilisation aux contrôles internes	4	8	50,0
1.4 Sécurités passives	4	28	14,3
1.5 Organisation et sécurité informatique	2	12	16,7
Thème 2 - Régularité et justifications des opérations comptables	16	76	21,1
2.1 Exécution des opérations budgétaires et financières	3	16	18,8
2.2 Enregistrement des opérations en comptabilité générale	0	16	0,0
2.3 Production de l'information comptable annuelle	2	20	10,0
2.4 Examen de la balance et justification des écritures comptables	11	24	45,8
Thème 3 - Les recettes et les dépenses	17	84	20,2
3.1 Les recettes	5	40	12,5
3.2 Le recouvrement	4	28	14,3
3.3 Les dépenses	8	16	50,0
Thème 4 - Disponibilités, valeurs, régies et stocks	33	160	20,6
4.1 Compte de disponibilités et ajustement bancaire	19	96	19,8
4.2 Valeurs inactives et assimilées	5	20	25,0
4.3 Régies et opérations assimilées	3	16	18,8
4.4 Gestion des stocks	6	28	21,4
Thème 5- Examen de dépenses et de procédures spécifiques	19	56	33,9
5.1 Gestion des voyages scolaires	9	28	32,1
5.2 Gestion des fonds sociaux	5	16	31,3
5.3 Taxe d'apprentissage	5	12	41,7

La méthodologie des audits des EPLE : le dossier d'audit

Taux de risque par thèmes (risque maximum = 100)



Thème 1 - Organisation générale de l'agence comptable	18,8
Thème 2 - Régularité et justifications des opérations comptables	21,1
Thème 3 - Les recettes et les dépenses	20,2
Thème 4 - Disponibilités, valeurs, régies et stocks	20,6
Thème 5 - Examen de dépenses et de procédures spécifiques	33,9
TAUX DE RISQUES DE L'AGENCE COMPTABLE (risque maximal = 100)	22,9

Différents constats

établis à l'issue de l'audit d'agences comptables d'EPLE

Rythme insuffisant des validations comptables dans GFC

Absence de contrôle sur place inopiné des régies

Emission tardive des ordres de recettes

Mauvais suivi de certains comptes de tiers

Inventaire des immobilisations discordant avec la balance

Mauvais suivi des entrées et sorties de stock

Défaut de mise à jour des poursuites réalisées sur les créances

Absence de contrôle interne

Fin du diaporama